

Newsletter Speciale 25.03.2020



Editorial

CHERS MEMBRES,

Nous faisons tous face à des défis, tant sur le plan pratique que sur le terrain économique. Vendredi dernier, le Conseil fédéral a pris des mesures pour prodiguer une aide financière aux indépendant.es. Cependant, ces mesures ne sont pas applicables pour de nombreux.euses physiothérapeutes. Par conséquent, [Physioswiss a adressé une lettre au Conseil fédéral](#) pour le prier d'ajuster de toute urgence la réglementation en matière de compensation des pertes de revenu **de manière à ce que les physiothérapeutes puissent immédiatement accéder à l'ensemble des mesures** proposées (cf. explications ci-dessous).

En tant que physiothérapeutes, nous prodiguons des soins de base et nous avons l'obligation d'être présent.es pour nos patient.es ainsi que d'assurer les soins urgents même dans le contexte actuel (cf. [liste des traitements urgents](#) ci-dessous). L'OFSP a reconnu notre problème, à savoir que nous devons assurer des soins nécessaires en vertu de notre mandat de service public, mais que nous n'avons pas accès au matériel de protection requis. Dans sa réponse, l'OFSP appuie notre demande d'accès au matériel de protection adéquat.

Les nombreuses questions de nos membres nous montrent que notre intervention est requise dans de nombreux autres domaines. Nous débattons actuellement avec la CTM pour définir les conditions-cadres qui doivent être remplies pour pouvoir facturer des séances de physiothérapie à distance. Nous vous donnerons des informations immédiatement lorsque que nous en saurons davantage à ce sujet.

Nombreux sont nos membres qui s'interrogent sur la fermeture des cabinets. En tant qu'association, nous renonçons à recommander la fermeture. La physiothérapie est un pilier des soins de base. Dans ses annonces, le Conseil fédéral maintient que les établissements de santé doivent rester ouverts pour assurer la prise en charge des patient.es. Physioswiss ne peut pas s'opposer à cette ordonnance et recommander une fermeture généralisée des cabinets de physiothérapie.

Comme vous le voyez, Physioswiss est en première ligne pour vous: nous veillons à transmettre rapidement aux organes compétents vos demandes et vos besoins liés à des questions propres à la physiothérapie. Nous travaillons d'arrache-pied afin que ces derniers mettent au point des solutions qui nous permettent à nous, physiothérapeutes, mais aussi aux autres professionnel.les de la santé, d'assurer notre mandat essentiel pour le maintien des soins de base.

#staysafe #stayhealthy

Mirjam Stauffer

Osman Besic

Assurer les besoins en liquidités à court terme

Les problèmes de bon nombre d'indépendant.es ne sont dès lors pas encore réglés. Le contexte actuel entraîne bien souvent des problèmes de liquidités. Dans ce domaine, plusieurs options s'offrent à vous:

- Les banques jouent un rôle important dans la situation actuelle car elles peuvent garantir les besoins en liquidités de votre cabinet. Contactez votre banquier en temps voulu pour identifier de manière préventive les solutions qu'il peut vous proposer si vous rencontrez des problèmes de liquidités liés au virus COVID-19.
- Les loyers des cabinets et des centres d'entraînement médical représentent des coûts élevés. Ils peuvent s'avérer difficiles à financer en cas de diminution du chiffre d'affaires. Certains bailleurs ont reconnu ce problème et acceptent un report ou une remise partielle des loyers. Si nécessaire, contactez le vôtre pour discuter d'un tel dispositif.

Liste des interventions urgentes et du matériel de protection

Comme nous vous l'avions annoncé, nous avons adressé la semaine dernière une lettre à l'OFSP pour lui signifier notre besoin urgent de matériel de protection. La réponse de Pascal Strupler, le directeur de l'OFSP, nous est parvenue hier. Cette dernière fournit des précisions sur deux points:

1. Nous, physiothérapeutes, pouvons et devons assurer [les traitements urgents](#). Nous avons dressé une liste concrète des traitements que vous pouvez prodiguer au quotidien:

Pour le moment, il convient de RENONCER à tout traitement non urgent.

2. L'OFSP appuie expressément notre demande d'accès au matériel de protection. Réponse de l'OFSP: «Dans la mesure où les physiothérapeutes peuvent prouver qu'ils doivent pratiquer des interventions (à savoir des traitements) médicales urgentes, nous partageons votre avis; les offices des médecins cantonaux doivent leur fournir les produits désinfectants et les masques de protection requis.»

Grâce à cette déclaration de l'OFSP, nous avons pu prier la CDS de veiller à ce que les physiothérapeutes bénéficient d'un accès prioritaire et immédiat au matériel de protection dans les cantons. Dans la plupart des cantons, ce sont les pharmaciennes cantonales qui sont responsables du matériel de protection.

Par ailleurs, la CDS reconnaît et soutient notre engagement, comme en témoigne Michael Jordi, secrétaire général de la CDS: «Nous avons conscience que la situation actuelle est très délicate pour les membres de Physioswiss et nous vous remercions pour votre engagement. Nous mettons tout en œuvre, conjointement avec la Confédération, les autorités sanitaires cantonales et les comités de gestion de crise ainsi que les établissements de santé afin que le personnel puisse travailler avec un maximum de protection. L'aide de Physioswiss et la contribution majeure de votre association sont capitales pour relever le défi majeur qui se présente à nous.»

Produit désinfectant

L'approvisionnement en produit désinfectant diffère selon les régions. D'après nos informations, il est (à nouveau) possible de s'en procurer, notamment via les boutiques en ligne ([Medidor](#), [Acumax GmbH](#), [Frei Swiss AG](#), [Lima AG](#), [Simon Keller AG](#))